



Synopsis du Guide

Cet ouvrage s'adresse aux dirigeants d'entreprises horticoles et de pépinières, commercialisant déjà leur

production en vente directe ou à ceux qui souhaitent développer cette mise en marché. Les organismes de conseil de ces dirigeants trouveront également dans ce Guide les principaux thèmes liés à la vente directe sur l'exploitation en horticulture ornementale.

Le Guide Vente Directe Horticole est présenté sous forme d'un classeur avec fiches et constitue une référence pour les chefs d'entreprises afin qu'ils puissent connaître la réglementation et la comprendre dans des termes synthétiques. Ils disposent ainsi d'une interprétation claire quant à l'application de celle-ci à l'horticulture ornementale, peu connue auprès des conseillers de gestion généralistes.

La FNPHP souhaite au travers du Guide valoriser les actions menées pour la défense de ce statut de producteur détaillant, depuis des années. Le syndicat professionnel horticole, seul reconnu par les pouvoirs publics sur ce secteur, souhaite diffuser largement l'ensemble des mesures qui protègent ce statut d'exploitant agricole réalisant une vente en circuit-court. La FNPHP veut ainsi professionnaliser le secteur et endiguer la disparition des entreprises horticoles et des pépinières.

Le Guide de la Vente Directe Horticole sera une référence et vous permettra ainsi :

- D'éviter les situations juridiques ambiguës, sources de remise en question de l'activité même de l'établissement ;
- De connaître les taxes dont les objets ne concernent pas en premier lieu notre secteur et auxquelles on peut être exposé ;
- De disposer d'un argumentaire pour la défense du droit à vendre ses produits horticoles, auprès des services de l'état, dans un langage juridique compréhensible par les deux parties.

Sommaire

MON METIER

- ✓ Fiche MON METIER N°1 : Horticulteur-jardinier ? Pépiniériste-Paysagiste ?
Expliciter son métier
- ✓ Fiche MON METIER N°2 : Place de la vente directe en horticulture ?
Positionner son entreprise dans l'économie
- ✓ Fiche MON METIER N°3 : Activités commerciales et activités agricoles
Opter pour les bonnes bases juridiques

MA FISCALITE

- ✓ Fiche MA FISCALITE N°1 : Taxe foncière et serres horticoles
Identifier les serres comme des bâtiments agricoles
- ✓ Fiche MA FISCALITE N°2 : Taxe sur les surfaces commerciales des serres horticoles
Maîtriser le cadre juridique de cette taxe
- ✓ Fiche MA FISCALITE N°3 : Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les produits de l'horticulture
Appliquer le bon taux sur chaque produit

MES CLIENTS

- ✓ Fiche MES CLIENTS N°1 : Information du consommateur
Communiquer clairement
- ✓ Fiche MES CLIENTS N°2 : Accueil du public
Adapter ses installations (ERP ci-dessous)
- ✓ Fiche MES CLIENTS N°3 : Affichages publicitaires
Rendre son entreprise visible

Les détenteurs du Guide Vente Directe Horticole peuvent recevoir, sur simple demande et en numérique, **la boîte à outils FNPHP d'aide à la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public** notamment pour l'accueil des personnes en situation de handicap.



FNPHP
Les producteurs des végétaux d'ornement

La Force d'un réseau, la Fierté de réussir ensemble !

Bon de commande

Guide de la vente directe horticole – 2018

	HT	TTC*
Entreprises de production	125€	150€
Pour les adhérents FNPHP Réduction de 33%	83,33€	100€
Pour les adhérents FNPHP et HPF : Réduction de plus de 50% !	58,33€	70€
Organisme de conseil et de développement agricole	250€	300€

*Taux de TVA à 20%.

Frais d'envois postaux de 10€ TTC supplémentaires.

Coordonnées de la société/organisme de conseil :

Adresse :

Tel :

Mail :

Fait à :

Le :

Signature et nom du représentant de la société :

Cachet de l'entreprise :



Ce bon de commande est à renvoyer à :

fnphp@fnphp.fr

ou FNPHP 11, rue de la Baume 75008 PARIS

ou auprès du chargé de mission régional FNPHP.

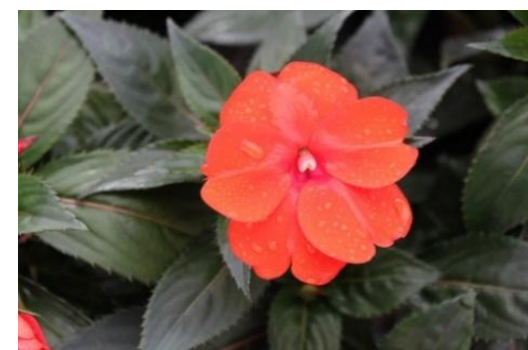
La facture vous sera adressée avec le Guide, dont l'envoi ne sera effectué qu'à réception de ce bon de commande et du règlement correspondant.

©Crédits Photos : FNPHP

La duplication et la diffusion du guide sont interdites, sans accord express de la FNPHP. Elles sont susceptibles de poursuites judiciaires.



Guide de la Vente Directe Horticole



FNPHP
Les producteurs des végétaux d'ornement